

Je soussigné(e)

N° CARTE:

N° CARTE:

N° CARTE:

## **AUTORISATION PARENTALE**

> A remplir et à faire signer par les parents ou le responsable légal de l'enfant.

□ Mme

□ M.

- > A remettre lors de l'inscription à la bibliothèque et/ou de l'inscription aux espaces numériques
- > Joindre à ce document un justificatif d'identité de l'enfant ou le livret de famille, et un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture téléphone, électricité, ...).

NOM:			Prén	Prénom :							
Date de naissance :/			Télép	Téléphone :							
			Mail:								
certifie sur l'honneur que les enfants dont les noms suivent :											
NOM	Prénom		Sexe		Date de naissance			Inscription à la bibliothèque (– de 14 ans)		Inscription au réseau WIFI et aux espaces numériques (7-14 ans	
				1		0111 11011		inclus)			
		F	М	Jour	Mois	Année	OUI	NON	OUI	NON	
sont domiciliés à l'adresse suivante :											
No.											
N°:			voie	Voie:							
Code postal :			СОМ	COMMUNE:							
et m'engage à signaler à la bibliothèque tout changement d'adresse.											
La surveillance des enfants pendant le séjour à la bibliothèque doit être assurée par les personnes adultes qui en sont responsables.											
Les parents ou le responsable de l'enfant s'engagent à rembourser les ouvrages perdus ou détériorés et à verser le cas échéant le forfait de 10 Euros à partir de 40 jours de retard.											
J'autorise ou non mon enfant à utiliser l'offre numérique, accès WIFI inclus, en cochant la case correspondante ci-dessus.											
Fait à Nîmes, le Signature											
En cas d'absence de justificatif de domicile, vaut Déclaration sur l'honneur de domicile (Décret n°2000- 1277 du 26 décembre 2000, portant simplification des formalités administratives)											
La signature de l'intéressé(e)*, atteste alors sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus (* personne majeure)											
Article 441-7 du code pénal  « Est puni d'un an d'emprisonnement et 15 000€ d'amende le fait :  1 - d'établir une attestation ou un certificat faisant état des faits matériellement inexacts ;											

 <sup>2 –</sup> de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincére;
 3 – de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.
 Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et à 45 000€ d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui »
 Toute fausse déclaration constatée entrainera la suspension des emprunts à la bibliothèque.